

Communiqué de presse

L'agroforesterie fait son entrée au Concours Général Agricole en 2020

Paris, le 10/09/2019

La prise en compte de l'arbre dans les systèmes de production agricole permet de valoriser l'écosystème issu de cette association, en termes économiques, sociaux et environnementaux. Il est donc naturel que le Concours Général Agricole (CGA) réserve une place toute particulière en 2020 à la promotion des savoir-faire en agroforesterie développés par les agriculteurs avec un concours dédié au sein de la famille des Concours des Pratiques Agro-écologiques.



Le Concours Général Agricole récompense les producteurs et soutient les filières agricoles françaises depuis 150 ans. Déjà en 2014, le Concours des Pratiques Agro-écologiques « Prairies et Parcours » (alors dénommé « Prairies Fleuries ») avait rejoint le CGA pour récompenser l'équilibre agro-écologique obtenu par les éleveurs sur leurs prairies dites « fleuries », c'est-à-dire des prairies de fauche ou de pâture, permanentes, non semées et riche en espèces afin d'en tirer le meilleur profit pour l'alimentation de leur troupeau.

En 2020, c'est désormais au tour de l'agroforesterie d'accéder à cette reconnaissance en constituant, aux côtés de la catégorie « Prairies et Parcours », une nouvelle catégorie du Concours des Pratiques Agro-écologiques.

Après une phase expérimentale réussie en 2019 avec 4 régions-pilotes, pour évaluer et rôder le processus de sélection, en 2020 ce sont 12 régions qui participeront (soit une centaine d'agriculteurs) à cette nouvelle compétition. Les lauréats seront honorés, en février prochain, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, Porte de Versailles à Paris.

Qu'est-ce que l'agroforesterie ?

L'agroforesterie désigne tout système de production associant l'arbre à l'agriculture (plantations en grandes cultures, haies, bocage, prés-vergers,...). Les pratiques agroforestières protègent les parcelles (vents, ruissellements), augmentent le confort animal et humain, et permettent la valorisation de la biomasse et la protection de la biodiversité, entre autres services.

Quels sont les objectifs du concours ?

La catégorie Agroforesterie du Concours des Pratiques Agro-écologiques porte des valeurs de préservation des paysages, d'amélioration de l'équilibre agro-écologique et économique des exploitations agricoles, et de reconnaissance du savoir-faire des agriculteurs :

- Valoriser des pratiques agricoles d'intérêt général : les exploitations mises en valeur par le concours représentent des systèmes agricoles multi-performants répondant notamment aux enjeux environnementaux actuels de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité et des paysages ruraux, de lutte contre l'érosion des sols,...



- Mettre en avant les agriculteurs qui préservent et valorisent l'arbre sur leur exploitation : l'agroforesterie est une pratique agro-écologique qui mérite l'attention des agriculteurs. Elle est bénéfique à leur activité économique (confort animal et humain, fourniture de produits variés, protection des parcelles, limitation du ruissellement des eaux,...), tout en rendant de précieux services environnementaux.

- Encourager la prise en compte de l'arbre dans les politiques publiques : le concours participe à la reconnaissance et à la prise en compte par les politiques publiques, des pratiques agroforestières existantes, afin que les agriculteurs et les organismes au service des agriculteurs puissent développer ensemble une agriculture durable, associant performance économique et performance environnementale.

Comment se déroule le concours ?

- Jusqu'au 15 octobre 2019 : inscription des agriculteurs auprès des organisateurs locaux sur www.concours-general-agricole.fr
- Automne 2019 : visite des parcelles par un jury local composé d'experts (agroforesterie, agronomie, écologie,...) et désignation d'un lauréat local.
- Début 2020 : désignation des lauréats nationaux par un jury national.
- 28 février 2020 : remise des prix au Salon International de l'Agriculture.

Si vous souhaitez assister à une visite de parcelle avec un jury local, n'hésitez pas à nous contacter.

Contacts



Mathilde LAGRAVE

agroforesterie@concours-general-agricole.fr

01 76 77 12 36



Iris ROZE

iris.roze@apca.chambagri.fr

06 09 86 02 26



Fanny BERLINGEN

fanny.berlingen@afac-agroforesteries.fr

06 81 19 65 61